



Bienvenue à la Polyclinique de Picardie

Madame, Monsieur,

Vous êtes ou allez être prochainement hospitalisé(e) au sein de notre clinique, à la Polyclinique de Picardie. Nos médecins et l'ensemble de notre personnel (soignant, administratif, paramédical, technique) vont prendre en charge vos soins, veiller à votre sécurité et à votre confort.

Première clinique installée sur le pôle privé des cliniques, au sud de la Ville d'Amiens, la Polyclinique de Picardie est un acteur majeur de la santé sur le territoire picard. Elle met à votre disposition son savoir-faire et ses équipements techniques de dernière génération.

Ce livret d'accueil vous renseignera sur le déroulement de votre séjour, l'organisation de nos services, les formalités administratives, vos droits et les questions pratiques. Durant tout votre séjour, l'ensemble de notre personnel sera attentif à vos demandes.

Quelques jours après votre sortie, la Haute Autorité de Santé (HAS) vous sollicitera par mail pour remplir une enquête nationale de satisfaction : E-Satis. Nous vous remercions par avance de prendre quelques instants pour la renseigner et nous permettre ainsi de nous améliorer en continu.

Enfin le service qualité et les représentants des usagers se tiennent à votre disposition si vous souhaitez leur faire part de vos propositions d'amélioration ou si vous souhaitez les rencontrer.

Veuillez accepter nos souhaits les plus dévoués.





Engagée depuis des années dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de la prise en charge de ses patients, la Polyclinique de Picardie a été certifiée V2020 par l'HAS en octobre 2022.

Notre établissement dispose :

184 Lits de chirurgie dont 9 reconnus unité de soins continus

15 Salles d'opération et des équipements médicaux de pointe : lithotritie, écho-endoscopie, laser, salle de radiologie interventionnelle.



Sommaire

Une équipe dynamique pour vous soigner	P.
Notre politique qualité	Po
Usagers, vos droits : Charte de la personne hospitalisée	P
Votre sécurité / Bien s'assurer de votre identité	P8 à 9
Votre admission / Votre prise en charge administrative	P10 à 11
Votre séjour / Bien vous informer	P12 à 16
Votre sortie	P17
Votre convalescence, votre rééducation	P18 à 19
Respect de vos droits et informations utiles	P20 à 20
Protection des données	P27



Lors de votre hospitalisation au sein de notre établissement, vous serez confié(e) à notre équipe soignante, responsable du bon déroulement de vos soins et de votre séjour.

Elle se compose:

- de la directrice des services de soins infirmiers (DSSI), responsable des équipes soignantes, de l'organisation des soins, des relations avec le patient, la famille, les visiteurs...
- d'une infirmière référente, elle assure la communication des informations et des protocoles auprès des services et facilite la résolution de problème.
- d'infirmier(e)s diplômé(e)s d'état (IDE), responsables des soins prescrits par le médecin, ils (elles) assurent votre suivi médical, en matière de soins, d'hygiène et d'éducation à la santé.
- d'aides-soignant(e)s qualifié(e)s (ASQ), sous la responsabilité d'une infirmière, ils (elles) garantissent les soins d'hygiène, de confort, de prévention, de maintien et de relation à la santé.
- de brancardiers, ils assurent les déplacements des patients.
- d'IDE Stomathérapeutes, spécialisées dans la prise en charge des personnes ayant une stomie (poche). Elles vous

accompagnent avant et après l'opération afin que vous puissiez reprendre une vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale dans les meilleures conditions.

- d'IDE Plaies et cicatrisation, spécialisées dans la prise en charge des personnes ayant besoin de soins pour des plaies chroniques et complexes. Elles travaillent en collaboration avec l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux de la clinique.
- d'une diététicienne, elle donne des conseils nutritionnels adaptés à la situation du patient.
- d'une psychologue, elle est à disposition des patients et de leur famille pour un soutien psychologique.
- d'une assistante sociale, elle gère l'organisation du devenir des patients (retour domicile, transfert, placement...).

L'équipe d'encadrement des services de soins reste à votre disposition tout au long de votre séjour.

Les praticiens peuvent recevoir les patients et leur famille sur rendez-vous. Vous pouvez en faire la demande auprès de leur secrétariat.

Notre politique qualité

La sécurité et qualité de vos soins sont nos priorités.

Nos équipes médicales, soignantes et administratives mettent tout en œuvre pour assurer la meilleure prise en charge en termes de qualité, de sécurité et de respect des droits des patients.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- 1/ Etre à l'écoute des patients et veiller au respect de leurs droits.
- **2/** Assurer la pluridisciplinarité et la transversalité de la démarche qualité.
- **3/** Instaurer une démarche qualité et de gestion des risques de proximité au service des professionnels et des patients.
- **4/** Optimiser la gestion de la documentation qualité.
- 5/ Sécuriser la prise en charge des patients notamment dans les secteurs à risques.
- 6/ Signaler systématiquement des événements indésirables (EI) et plus particulièrement les EI graves liés aux soins afin de les analyser avec des retours d'expérience et apporter les solutions appropriées.

- **7/** Développer une culture d'évaluation dont l'évaluation des pratiques professionnelles.
- **8/** Mettre en œuvre des actions sur le développement durable.

La Polyclinique de Picardie est certifiée V2020 par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Comme tout établissement de santé, elle est soumise périodiquement à des visites de certification de la HAS afin d'évaluer la qualité de la prise en charge et la sécurité des soins délivrés. Vous pouvez consulter les rapports de ces visites sur son site :

www.has-sante.fr

Le service qualité de la Polyclinique de Picardie

A la demande de la Haute Autorité de Santé, l'établissement procède au recueil annuel d'indicateurs sur la qualité et la sécurité des soins.

Ces résultats sont affichés sur le tableau situé face aux ascenseurs visiteurs au rez-de-chaussée et consultables sur le site internet :

www.has-sante.fr

Usagers, vos droits charte de la personne hospitalisée

Principes généraux *

Circulaire n°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4/A200690 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

- 1/ Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2/ Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3/ L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance choisie librement.
- 4/ Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quand à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5/ Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6/ Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

- 7/ La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement, après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8/ La personne hospitalisée est traitée avec égard. Ses croyances sont respectées. Son intimité et sa tranquillité sont préservées.
- 9/ Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10/ La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit
- exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose d'un droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subi, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et / ou devant les tribunaux.

*Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée peut être obtenu, gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement. Il est également accessible sur les sites internet : www.fhp.fr – www.sante.gouv.fr

Votre sécurité

Notre préoccupation quotidienne est votre sécurité.

MÉDICAMENTS

Lors de votre hospitalisation, vous ne devez prendre aucun médicament non contrôlé par le personnel médical de notre établissement.

Tout traitement pris par un patient durant son séjour doit faire l'objet d'une autorisation et d'une prescription de son chirurgien, de son praticien référent ou de l'anesthésiste. Afin d'éviter tout surdosage et interaction entre les médicaments, vous devrez communiquer à l'infirmier(e) de service, le traitement que vous suivez habituellement pour qu'il en tienne compte pendant votre séjour. Pensez à amener vos ordonnances en cours.

IDENTITOVIGILANCE

Notre établissement met en œuvre plusieurs moyens pour s'assurer de votre identité lors de votre prise en charge.

Cela commence par une prise de renseignements d'identification lors de votre admission avec la présentation de votre carte d'identité et des dossiers à compléter consciencieusement.

Ensuite, lors de votre arrivée dans les services de soins, un bracelet d'identification vous sera remis par le personnel. Ce bracelet est à garder tout au long de votre séjour.

Pour assurer la sécurité de vos soins et prévenir des risques d'erreur, une vérification systématique et répétée de votre identité vous sera demandée à différents moments de votre hospitalisation par différents interlocuteurs.

Soyez acteur de votre prise en charge, il est nécessaire lors de votre hospitalisation :

- d'apporter votre pièce identité,
- de vérifier vos étiquettes et vérifier
 l'identité de votre bracelet,
- de signaler imméditement toute erreur liée à votre identité aux professionnels qui vous prennent en charge : médecins, infirmières, aide-soignantes, brancardiers, anesthésistes..

Pour toute question ou remarque, le personnel de la clinique est à votre écoute.

MOYENS MIS EN OEUVRE

PIÈCE D'IDENTITÉ

Elle permet le recueil de votre identité à chaque admission.

Vous êtes identifié(e) par votre nom de naissance, votre prénom, votre date de naissance et votre sexe.

Ces renseignements sont confidentiels et ne peuvent être divulgués.

ATTENTION

Seule une identité juste peut assurer une prise en charge sûre et de qualité.

BRACELET PERSONNALISÉ À VOTRE IDENTITÉ



Le bracelet atteste de votre identité pendant votre séjour.

Si vous avez des questions ou si cela vous dérange parlez-en au personnel soignant. Chaque jour, de nombreux actes, examens de biologie ou d'imagerie sont effectués par les professionnels de l'établissement.

Chaque traitement, chaque prescription, chaque acte doit impérativement être le vôtre! S'assurer avant chaque acte de l'exactitude de l'identité de chaque patient et suivre des procédures précises permettent aux professionnels d'écarter tout risque d'erreur.

DOCUMENTS COMPLÉTÉS LISIBLEMENT



Veillez à compléter lisiblement et scrupuleusement tous les documents qui vous seront remis pour permettre votre prise en charge.

Des étiquettes seront apposées sur les documents par les services qui vous prendront en charge.

Aidez-nous en les vérifiant!

VÉRIFICATION ORALE RÉGULIÈRE DE VOTRE IDENTITÉ



La vérification orale régulière permet de vérifier votre identité et de répondre à vos interrogations.

Plusieurs fois dans la journée, le personnel vous demandera votre identité.

Ne soyez pas étonné(e), cette vérification systématique et répétée renforce encore la sécurité de votre identification et donc de votre prise en charge.

Vous aussi, à tout moment de votre séjour, soyez acteur de votre prise en charge.

Aidez-nous à bien vous reconnaître!

Votre admission

N PRÉ-ADMISSION

Afin de limiter votre attente et de faciliter vos démarches le jour de votre hospitalisation, après votre consultation avec le chirurgien, vous devrez vous rendre au secrétariat des pré-admissions dans le hall d'accueil. Muni(e) de votre carte d'identité, votre carte vitale et votre mutuelle, vous pourrez ainsi réaliser votre réservation de chambre.

Si votre hospitalisation n'a pas été programmée, nous invitons un membre de votre famille à se présenter au bureau des admissions afin de régulariser au plus tôt votre dossier administratif.

HORAIRES D'OUVERTURE du bureau des

« admissions - sorties » Du lundi au vendredi : 7h - 19h

Samedi: 8h - 18h Dimanche et jours fériés: 9h - 18h

Lors de votre admission, il est impératif de vous munir de certains documents.

SI VOUS ÊTESDE NATIONALITÉ FRANÇAISE

- Votre pièce d'identité.
- Votre carte vitale et son attestation ou votre prise en charge au titre de la couverture maladie universelle.
- Votre carte de mutuelle.
- Votre demande de prise en charge.

№ SI VOUS ÊTESRESSORTISSANT EUROPÉEN

- Une attestation de prise en charge (la Carte européenne d'Assurance maladie ou E 112).
- Une demande de prise en charge délivrée par un organisme du pays ou de l'ambassade dont vous dépendez, pour les ressortissants de l'Union Européenne ne travaillant pas en France.

№ SI VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

- Pour les personnes de nationalité étrangère travaillant en France, votre carte de séjour ou votre passeport ainsi que les documents demandés aux patients de nationalité française.
- Pour les ressortissants d'Algérie, le formulaire SE 352.

SI VOUS ÊTES FORAIN

Votre carnet de circulation.

NOUS DEVEZ APPORTER POUR VOTRE SÉJOUR, VOTRE DOSSIER MÉDICAL

- Radiographies.
- Electrocardiogrammes.
- Ordonnance des traitements en cours.
- Résultats des examens de laboratoire.
- Carte de groupe sanguin.
- Votre carnet de santé.

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Certains praticiens, compte tenu de leur statut ou des moyens techniques mis en œuvre pour vous soigner, peuvent vous demander des dépassements d'honoraires. Le chirurgien ou sa secrétaire vous renseignera sur les tarifs de ces dépassements et un devis vous sera proposé.

№ PRISE EN CHARGE À 80%

Le ticket modérateur de 20% est à votre charge, à celle de votre mutuelle ou de votre complémentaire santé solidaire, anciennement appelée couverture maladie universelle pendant les 30 premiers jours de votre hospitalisation.

A partir de la 31^{ème} journée d'hospitalisation, la prise en charge passe à 100%.

PRISE EN CHARGE À 100%

C'est le cas si vous relevez d'une situation d'exonération du ticket modérateur (longue maladie, ALD, invalidité) dès le premier jour. Les ressortissants étrangers non assurés sociaux doivent présenter le formulaire adapté à leur situation.

ARRÊT DE TRAVAIL

Pensez à demander votre arrêt de travail auprès de votre praticien dès votre arrivée.

IMPORTANT

Avant de quitter l'établissement, n'oubliez pas de passer par le bureau des sorties pour régulariser votre dossier et éviter ainsi toute correspondance ultérieure.

Bien vous informer sur votre séjour

Quelques conseils et informations pour préparer votre séjour :

VOTRE CHAMBRE

Vous pouvez être hospitalisé(e) en chambre confort, individuelle ou à deux lits. La demande de chambre confort ou individuelle s'effectue auprès du secrétariat de préadmission dans le hall d'accueil.

Un supplément, pouvant être pris en charge par votre mutuelle, vous sera alors demandé.

En chambre confort ou individuelle, une personne de votre choix peut vous accompagner, jour et nuit, durant votre séjour. Un lit d'accompagnement sera mis à votre disposition moyennant un supplément de 11,50€ comprenant la nuit et le petit-déjeuner.

№ SE PRÉPARER AVANT L'OPÉRATION

L'alimentation :

Vous êtes autorisé(e) à manger jusqu'à 6 heures avant la chirurgie programmée et à boire des liquides clairs (eau, thé ou café sans lait, jus de fruits sans pulpe) 2 heures avant l'intervention.

L'hygiène:

Pour la prévention du risque infectieux, une douche préopératoire est nécessaire afin d'éliminer le maximum de germes naturellement présents sur la peau. Elle doit être réalisée la veille et le jour même de l'intervention avec un savon doux liquide (flacon neuf) ou un antiseptique si votre chirurgien vous l'a prescrit.

NETABLE SA VALISE

Pour votre séjour, nous vous proposons une liste de nécessaire à apporter :

- votre nécessaire de toilette personnel (gel douche shampoing, brosse à dents, dentifrice, savon, peigne ou brosse à cheveux),
- le savon antiseptique (si prescrit par le chirurgien lors de la consultation),
- trois serviettes et gants de toilette, des vêtements propres de jour et de nuit dont une robe de chambre confortables, faciles à enfiler et à entretenir.
- des chaussons fermés,
- des chaussures fermées et des cannes anglaises pour une hospitalisation en service d'orthopédie.

Si vous êtes porteur d'un appareil dentaire, de prothèses auditives, des verres de contacts ou lunettes, veuillez le signaler dès votre entrée à notre personnel soignant. Si vous souhaitez les garder durant votre séjour, pensez à apporter leur boîte de rangement.



OBJETS DE VALEUR

Par mesure de précaution, nous vous recommandons de n'apporter aucun objet précieux lors de votre hospitalisation. L'établissement dispose d'un coffre dans lequel vous pourrez y déposer vos objets de valeur. Lors de votre sortie, en cas de dépôt au coffre, prévoyez de récupérer vos biens du lundi au vendredi. Le bureau est fermé le samedi et dimanche.

En cas de perte ou de disparition d'argent ou d'objets de valeur, l'établissement ne peut être tenu pour responsable (loi du 6 juillet 1992 décret 27 mars 1993).

PARKING

Notre parking est payant au grand public afin d'assurer un stationnement à nos patients à qui nous offrons sa gratuité totale en cas d'hospitalisation et de trois heures pour les consultations.

Munis de leur ticket de parking, nos patients peuvent ainsi le faire valider auprès du secrétariat médical de leur praticien lors de leur consultation et auprès du bureau des admissions et sorties lors de leur hospitalisation.

Pour les visiteurs, la gratuité est de trente minutes en semaine et totale le week-end.

LA RESTAURATION

L'apport de nourriture et de boissons, par la famille, doit être autorisé par l'infirmière du service. PETIT DÉJEUNER dès 8h DÉJEUNER dès 12h15 COLLATION dès 15h30 DÎNER dès 18h30

Tous repas sont préparés place avec soin: la cuisine se veut variée et diététiquement équilibrée. Afin d'apporter à nos patients des produits les plus frais possibles privilégiant les circuits courts en valorisant notre belle région, grande partie de notre charcuterie, de nos légumes, de nos fruits frais et de nos vaourts aromatisés proviennent de producteurs locaux.

Les régimes sont référencés. Ainsi en collaboration avec le médecin et l'équipe soignante, une diététicienne intervient afin que vos menus soient adaptés à votre état de santé. Les intolérances et aversions sont prises en compte et doivent être précisées à votre aide-soignante dès votre arrivée.

Si un membre de votre famille souhaite prendre son repas avec vous, il doit en faire la demande auprès de l'équipe soignante du service et se rendre ensuite à l'accueil pour acheter un ticket repas : 11,20€ pour le midi et 7,70€ pour le soir. Les visiteurs peuvent également prendre leurs repas au restaurant situé au sous-sol (de 12h à 14h30). Des distributeurs de boissons et une cafétéria située au rez-de-chaussée sont à votre disposition dans notre établissement.

Bien vous informer sur votre séjour

TÉLÉPHONE

Lors de votre séjour, si vous souhaitez, vous pouvez disposer d'un téléphone individuel dans votre chambre. Lors de votre admission, un numéro de ligne directe vous est attribué. Vous pouvez ainsi le communiquer à vos proches. En cas de problème, le standard répond à vos appels jusqu'à 20h.

ACCÈS WIFI

Durant votre séjour, vous pouvez disposer d'un accès gratuit WIFI au sein de tout l'établissement. N'hésitez pas à en faire la demande lors de votre admission.

TÉLÉVISION

Vous avez la possibilité de louer un téléviseur qui vous donne accès aux 19 chaînes TNT. Les tarifs sont de 5,50€/jour en chambre individuelle et de 2,80€/jour en chambre deux lits. Une caution de 54€ vous sera demandée. Elle vous sera rendue à la restitution de la télécommande au bureau des sorties. La direction se réserve le droit de l'encaisser en cas de perte ou de détérioration de la télécommande ou du téléviseur.

Pensez à vos voisins en réglant le volume sonore de votre téléviseur.

NISITES DE VOS PROCHES

Les visites sont autorisées :

du lundi au vendredi de 11h* à 19h30,

- les samedis, dimanches et jours fériés de 11h* à 17h45.
- *Pour les personnes hospitalisées en soins continus, les visites débutent à 14h.

Les visites sont limitées à 2 personnes. Les enfants ne peuvent circuler seuls et doivent être accompagnés par des adultes.

Par soucis du bien-être de nos patients, nous vous demandons de respecter leur tranquillité et d'éviter le bruit (conversations à haute voix, télévision...). Par mesure de sécurité, les accès à l'établissement ferment à 20h en semaine et 18h le week-end.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il vous est demandé de ne pas apporter de fleurs. Aucun animal domestique n'est admis dans l'établissement.

Des flacons de solution hydroalcoolique sont à votre disposition dans les chambres pour l'hygiène des mains.

BOUTIQUE

Située dans le hall d'accueil, la boutique cafétéria vous propose des boissons, viennoiseries, sandwichs, confiseries, pâtisseries... Vous pourrez également vous y procurer des journaux, des magazines, des livres de poche et des objets de première nécessité comme des articles de toilette.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, le personnel soignant



pourra éventuellement vous apporter les commandes passées au préalable en téléphonant au 3006 depuis votre chambre.

HORAIRES DE LA BOUTIQUE lundi au vendredi : 9h à 14h30

NOTRE PRIORITÉ,VOTRE SATISFACTION

Des boîtes à suggestions et des bulletins sont à votre disposition dans chaque service. Vos impressions et avis sur la qualité de nos prestations nous sont précieux car ils nous permettent de nous améliorer en continu.

Vous avez aussi la possibilité d'exprimer votre satisfaction ou insatisfaction au service qualité de l'établissement ou aux représentants des usagers :

Service qualité
qualité@polyclinique-picardie.fr
03 22 33 30 48
Représentants des usagers
usagers@polyclinique-picardie.fr
06 79 97 74 72

Vous pouvez vous livrer aux activités religieuses ou philosophiques de votre choix, dans le respect d'autrui, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Une équipe d'aumônerie catholique assure une présence régulière dans

l'établissement pour proposer aux personnes hospitalisées et à leur famille : une présence et une écoute, un accompagnement spirituel, religieux... dans le respect des convictions de chacun, en lien avec le personnel soignant. Elle peut aussi mettre en contact avec les représentants des autres religions.

Pour contacter l'aumônerie : **06 37 54 45 52** (possibilité de laisser un message)

Pour plus d'informations, des dépliants sont à votre disposition dans l'établissement.

RESPECT DE L'ANONYMAT

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée lors de votre séjour, il vous faudra informer les secrétaires et / ou l'équipe soignante dès votre arrivée afin que le nécessaire soit fait pour respecter votre souhait d'anonymat.

NUITE INTÉRIEURE

Dans l'intérêt de tous, le silence est de rigueur. Une tenue correcte est exigée notamment en dehors de votre chambre. Nous vous demandons également de respecter les locaux et le matériel de l'établissement. En cas de dégradation, les frais de remise en état vous seront facturés.

Bien vous informer sur votre séjour

RÈGLES DE L'ÉTABLISSEMENT

est **interdit de** fumer et vapoter dans l'établissement selon le décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006, fixant les conditions l'interdiction de fumer de dans locaux affectés à les un usage collectif et modifiant le Code de la Santé Publique. Fumer vous expose à une amende forfaitaire de 68 €. Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 0 895 309 310.

Aucune boisson alcoolisée, aucun médicament (hors traitement particulier et en accord avec le médecin) ne doit être apporté aux patients par les visiteurs.

Vous êtes tenu(e) de respecter le personnel soignant, administratif, technique et médico-technique de la clinique. Il en va de même pour votre entourage. Les menaces, violences verbales ou physiques, voies de fait, injures, diffamation ou outrages envers un membre du personnel pourront faire l'objet d'un dépôt de plainte qui peut aboutir à des amendes ou des peines d'emprisonnement, conformément aux dispositions du code pénal.

Il est interdit de réaliser des photos, des vidéos et des enregistrements audios à l'insu du personnel de la clinique et de ses patients. L'établissement prend les dispositions nécessaires au respect de la vie privée des patients et des professionnels de l'établissement.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet <u>www.polyclinique-picardie.fr</u>, rubrique Vos droits et les règles de l'établissement / Les règles de vie intérieure de l'établissement

INCENDIE

En cas de fumée ou d'odeur suspecte, gardez votre calme et alertez immédiatement le personnel présent. Des plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs.

VIDÉOPROTECTION

Pour votre sécurité, l'établissement est équipé d'un système de vidéoprotection.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.polyclinique-picardie.fr, rubrique Les règles de vie intérieure de l'établissement / Vidéoprotection

Vous pouvez, si vous le souhaitez, accéder aux images vous concernant, en exprimant votre demande par courrier au directeur de l'établissement, à l'adresse suivante :

Polyclinique de Picardie Direction de l'établissement 49, rue Alexandre Dumas 80090 Amiens.

NOTICE NOTICE NOTICE

Une assistante sociale est présente dans l'établissement pour vous aider à organiser votre devenir après l'hospitalisation. N'hésitez pas à demander ses services auprès de l'équipe soignante.



Sortie

Le **service social** de la Ville d'Amiens est à votre disposition, en cas de besoin pour vous aider à solutionner certaines difficultés.

MAIRIE D'AMIENS SERVICE SOCIAL: 03 22 97 14 60

PERSONNES HANDICAPÉES et PERSONNES ÂGÉES: N° vert écoute sénior 0 800 60 50 00

appel gratuit depuis un poste fixe

AUTORISATION DE SORTIE

La sortie définitive de l'établissement s'effectue sur décision médicale par les praticiens de la Polyclinique lors de leur visite. Toute sortie sans autorisation médicale doit être signalée. Vous devez remplir une attestation manuscrite de sortie contre avis médical, afin de dégager la clinique de toute responsabilité.

A VOTRE SORTIE

Avant de guitter l'établissement, n'oubliez pas de passer au bureau des sorties pour régulariser votre dossier et éviter ainsi toute correspondance ultérieure. Au bureau des sorties, les dépassements d'honoraires des praticiens sont à régler par chèque.

FRAIS DE SÉJOUR

Si vous êtes assuré social, les frais de séjour seront financés en partie par votre organisme d'assurance maladie. A votre sortie, vous aurez à régler le téléphone, la télévision, le séjour, les frais de repas et de lit accompagnant, le forfait iournalier (iours d'entrée et de sortie inclus) et le supplément de la chambre individuelle, s'ils ne sont pas pris en charge par votre mutuelle ou assurance complémentaire. Vous obtiendrez un bulletin d'hospitalisation nécessaire à la perception de vos indemnités iournalières et au remboursement de vos frais éventuels d'ambulance.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Après votre sortie, la Haute Autorité de Santé vous sollicitera par mail pour répondre à une enquête nationale de satisfaction : E-Satis. Nous vous remercions par avance de prendre quelques instants pour la renseigner.

Votre convalescence, votre rééducation

Si vous souhaitez un séjour en convalescence après votre hospitalisation, nous vous recommandons d'effectuer la demande au praticien lors de la consultation ou auprès de l'équipe soignante dès votre entrée. Deux unités spécialisées peuvent vous accueillir:

L'établissement du Val d'Ancre à Albert,

centre de convalescence, unité de réadaptation fonctionnelle,

 La clinique du Val d'Aquennes à Villers Bretonneux,

centre de convalescence et de rééducation.













ACCUEIL 03 22 74 30 00

EHPAD

35 Lits

Prise en charge de toutes pathologies

(Personnes âgées nécessitant des soins ou ne pouvant plus rester à leur domicile, personnes âgées en détresse physique ou souffrant de troubles cognitifs et tous les GIR...)

Soins, animation, restauration de qualité et projets de vie...

Soins de suite et de réadaptation (SSR)

> Hospitalisation: 29 lits

> Hôpital de Jour (HDJ) : 12 places

Prise en charge de toutes pathologies

(Pathologies de l'appareil locomoteur, prothèses totales de hanche et de genou, arthrodèse, ...; pathologies de douleurs rachidiennes déformées et/ou dégénératives, lombalgies et douleurs du dos; pathologies vasculaires légères...)

Maintien à domicile difficile

Plateau technique, balnéothérapie Professionnels diplômés

Notre priorité, la prise en charge des patients

Etablissement du Val d'Ancre

86, Avenue de la République - 80300 ALBERT Tél.: 03 22 74 30 00 / Fax: 03 22 74 30 60

www.etablissement-valdancre.fr

Des commissions, représentées par différents métiers et compétences de l'établissement, se réunissent régulièrement pour initier des actions d'amélioration.

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Le Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) est l'instance chargée de l'organisation de lutte contre les infections contractées lors d'un séjour hospitalier.

Afin de limiter le risque de contracter une telle infection, la Polyclinique de Picardie met en place depuis plusieurs années diverses mesures de prévention comme :

• la lutte contre les bactéries multirésistantes (BMR) aux antibiotiques. L'établissement met à disposition des patients porteurs de BMR et de leur entourage une brochure d'information avec les consignes à respecter. les règles pour limiter les risques de transmission de certains germes : hygiène des mains, limitation des visites...

Le CLIN élabore un rapport annuel d'activités et suit des indicateurs dont les résultats sont mis à disposition du public en face des ascenseurs visiteurs au rez-de-chaussée et sur le site www.has-sante.fr.

LUTTE CONTRE LA DOULEUR

La prise en charge de la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes de la Polyclinique de Picardie. Le soulagement efficace de votre douleur est une collaboration entre patient et soignant.

Chaque personne réagit de façon différente à la douleur et vous seul(e) pouvez nous la décrire. Plus vous nous donnerez d'informations sur votre douleur et mieux nous pourrons vous aider à la soulager. Nos équipes soignantes sont à votre écoute et mettent tout en œuvre pour évaluer et prendre en charge votre douleur et vous donner toutes les informations utiles.

Le Comité de lutte contre la douleur, (CLUD) est l'instance chargée d'optimiser la prise en charge de la douleur dans l'établissement.

Voir en annexe le feuillet « Avoir moins mal, c'est possible ».



RELATION AVEC LES USAGERS

La Commission des usagers (CDU) est chargée de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches et de faire le lien entre les usagers et l'établissement. Elle contribue, par ses avis et propositions, à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches.

La CDU est avant tout un lieu d'écoute et d'échange entre professionnels et représentants des usagers.

Elle se compose au minimum des personnes suivantes :

- Président et Vice-président,
- représentant de la direction,
- médiateur médical,
- médiateur non médical,
- représentants des usagers titulaires et à défaut des suppléants désignés,
- service qualité.

La CDU peut avoir accès au dossier médical avec l'accord du patient. Ses membres sont soumis au secret professionnel.

La CDU est avant tout un lieu d'écoute et d'échange entre professionnels et représentants des usagers.

Une équipe à votre écoute :

Vous pouvez faire appel à la Commission des usagers de la Polyclinique de Picardie si vous n'avez pas été satisfait de votre séjour ou si vous estimez avoir subi des dommages. Elle vous informera sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont vous disposez.

Pour la solliciter et lui faire part de vos propositions d'amélioration, vous pouvez contacter les représentants des usagers de notre établissement :

06 79 97 74 72 usagers@polyclinique-picardie.fr

ou en formulant votre plainte ou réclamation par écrit et l'adresser à :

Monsieur le Directeur et les représentants des usagers Polyclinique de Picardie 49 rue Alexandre Dumas 80 090 Amiens

Référence:

Loi N°2002-303 du 4 Mars 2002 (Article 16), relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Article L 1112-3 du Code de la Santé Publique.

MÁCCÈS À VOTRE DOSSIER

Que ce soit lors d'une consultation au sein d'un établissement, en consultation externe ou dans le cadre d'une hospitalisation, le professionnel de santé qui vous a pris(e) en charge a recueilli et formalisé des informations concernant votre santé. Ces informations administratives et médicales sont rassemblées dans votre « dossier médical ». Son contenu est couvert par le secret médical. Conformément à la loi du 4 mars 2002, il vous est possible de demander l'accès à vos données de santé.

Pour cela, vous devez réaliser une demande de communication de votre dossier médical, partielle ou intégrale, par à l'aide d'un formulaire mis à disposition sur notre site internet et en justifiant votre identité (carte d'identité, passeport ou acte notarié) à:

Direction de l'établissement Polyclinique de Picardie 49 rue Alexandre Dumas 80090 AMIENS

Pour les ayants droits, ils devront indiquer le motif de leur demande et attester de leur qualité d'ayant droit.

Pour en savoir plus sur les formalités d'accès, de consultations et de conservation de votre dossier médical, rendez-vous sur notre site internet www.polyclinique-picardie.fr, rubrique : Vos droits et règles

de l'établissement / Accès à votre dossier médical.

№ INSCRIPTION AU REGISTRE DU CANCER

Créé dans la Somme en 1982, le registre du cancer permet de mieux connaître la répartition des tumeurs d'améliorer la lutte contre différentes formes de cancers. permet l'enregistrement de nouveaux cas survenant parmi les personnes résidant dans la Somme, au moment du diagnostic de la maladie. Les données recueillies concernent l'identité des malades, leur type de tumeur et le traitement réalisé. A moins que les patients s'y opposent, leur inscription dans ce registre est systématique. Le registre du cancer de la Somme a recu l'agrément du Comité national des registres et l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Toute personne concernée possède un droit d'accès, d'information, de rectification ou de suppression des informations la concernant et peut contacter le médecin responsable de ce registre à l'adresse suivante :

Registre du Cancer de la Somme Bâtiment de santé publique Place Victor Pauchet - Hôpital Nord 80054 Amiens Cedex 1

№ INFORMATIONS ET CONSENTEMENT

- Vous avez le droit d'être informé(e) de façon la plus complète possible par les professionnels de santé qui vous suivent sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention proposées sur leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, leurs risques fréquents ou graves, les alternatives possibles et les conséquences possibles d'un refus.
- Vous avez également la possibilité d'être informé(e), postérieurement à l'exécution des investigations, traitements ou actions de prévention, des risques nouvellement identifiés.
- L'information est donnée au cours d'un entretien individuel.
- A votre demande, vous avez droit d'être informé(e) sur les frais auxquels vous pourriez être exposé à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic et de soins et sur les conditions de leur prise en charge.
- Vous pouvez choisir de ne pas être informé(e), dans ce cas, vous voudrez bien le préciser aux médecins qui vous suivent. Cette information sera alors inscrite dans votre dossier médical.
- Vous avez le droit d'exprimer votre consentement tout au long du processus de soins et de le retirer à tout moment ou encore d'exprimer votre opposition auprès de l'équipe médicale. Les médecins

pourront être amenés à vous demander votre consentement oral ou par écrit et ce, afin de prévenir toute incompréhension sur les informations qu'ils vous auront communiquées. Cela pourra notamment être le cas pour :

- la réalisation de certains actes invasifs, tels que les prélèvements biologiques nécessaires au diagnostic ou au traitement de votre maladie ou la pose d'une perfusion.
- le partage de données de santé vous concernant avec des professionnels de santé en dehors de l'équipe de soins assurant votre prise en charge et dont l'avis peut être recherché,
- l'envoi par messagerie sécurisée de santé (MS Santé) de vos informations médicales à des professionnels de santé (médecin traitant, ...). En cas d'opposition à l'utilisation du service MS Santé pour échanger des données de santé vous concernant, le professionnel de santé devra recourir à un moyen d'échange alternatif (courrier papier par exemple).

Référence:

Loi N°2002-303 du 4 Mars 2002 (Article 14), relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Article L 1111-2 à L 1111-4 du Code de la Santé Publique.

Pendant votre séjour, il vous est demandé de désigner une personne, librement choisie par vous, dans votre entourage et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette « personne de confiance » pourra, si vous en faites la demande, assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits.

Cette désignation peut être très utile :

- Si votre état de santé ne vous permet pas, pendant la durée de votre hospitalisation, de faire connaître votre avis, ou les décisions que vous souhaitez prendre pour votre santé, aux personnes qui vous soignent.
- Si vous ne pouvez les exprimer, la personne de confiance que vous avez désignée, sera consultée par l'équipe soignante et pourra lui donner des indications sur vos souhaits.
- Avant toute intervention ou investigation importante, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans leurs choix thérapeutiques.

peut être révoquée à tout moment (par écrit de préférence).

- Peut être remplacée ultérieurement par la désignation d'une autre personne à votre demande.
- Est valable pour la durée de l'hospitalisation ou pour plus longtemps si vous le souhaitez.

Il vous appartient d'informer la personne que vous aurez choisie dans votre dossier médical.

Vous serez libre de décider que informations, certaines que vous jugerez confidentielles, ne soient pas communiquées par l'équipe hospitalière personne de confiance VOUS devrez alors nous l'indiauer précisément.

Référence:

Loi N°2002-303 du 4 Mars 2002 (Article 11), relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Articles L 1110-4 alinéa 6, L 1111-4, L 1111-6, L 1122 1 alinéa 7 du Code de la Santé Publique.



Vous avez droit au respect de votre liberté individuelle et pouvez refuser un traitement, une intervention ou les soins proposés. En cas de sortie contre avis médical, vous serez informé(e) médicalement des risques encourus de votre état de santé. Vous devrez signer un document constatant le refus des soins proposés. Une copie de ce document sera annexée à votre dossier médical.

Les soins palliatifs cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches face à une maladie grave, évolutive ou potentiellement mortelle. Ils sont pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage. Une convention existe avec l'association JALMALV (Jusqu''A La Mort Accompagner La Vie) à Amiens.

Le service peut solliciter cette équipe pour vous soutenir et vous accompagner pendant ces moments difficiles ou tout au long de votre maladie. Pour cela, veuillez vous renseigner auprès de l'infirmière du service.

MODIRECTIVES ANTICIPÉES Rédaction

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » : ce sont vos volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de votre fin de vie, c'est à dire de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux.

Contenu

Un formulaire type est à disposition sur demande auprès du secrétariat des préadmissions. Les directives anticipées sont valables sans limite de temps et vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.

Elles sont consultées préalablement à toute décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

IMPORTANT

Si vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, elles doivent être accessibles au médecin vous prenant en charge: confiez-les-lui ou signalez leur existence en indiquant les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

™ DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Les principes applicables aujourd'hui en France selon la loi bioéthique du 6 août 2004 est que toute personne est considérée comme donneuse d'organes et de tissus. Le don est gratuit et anonyme; on ne choisit pas à qui donner ses organes. Néanmoins, il est possible de s'opposer au don d'organes et ou de tissus pour des raisons personnelles : en s'inscrivant sur le Registre National des Refus(<u>www.registrenationaldesrefus.fr</u>), en formulant ses souhaits par écrit et en confiant ce document à un proche ou à son médecin généraliste, en exprimant oralement ses souhaits à son entourage.

MAJEURS PROTÉGÉS

Lorsque les facultés mentales ou physiques d'une personne de plus de dix-huit ans sont altérées, la maladie, une infirmité ou un affaiblissement dû à l'âge, au point de compromettre ses intérêts, certaines mesures de protection peuvent être prises.

1/ Sauvegarde de justice

Cette mesure laisse à la personne la possibilité d'agir en son nom, mais la loi veille à ce que ces actes ne causent pas de préjudices en les rendant facilement annulables.

2/ Tutelle

Ce régime est réservé aux personnes qui ont besoin d'être représentées en permanence dans les actes de la vie civile par quelqu'un agissant en leur nom.

3/ Curatelle

Avec ce régime intermédiaire, la personne est assistée mais non représentée. Si le « majeur protégé » ne peut exprimer son consentement en prévision d'un acte médical, le médecin s'adresse aux parents ou aux autres personnes chargées de sa protection. Cependant, c'est à l'intéressé(e) que revient la décision d'accepter ou de refuser l'acte.

MINEURS

1/ Consentement

Si vous êtes apte à exprimer votre volonté et à participer à la décision, votre consentement doit être systématiquement recherché.

2/ Confidentialité

Le médecin a la possibilité de vous dispenser des soins sans obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale dans les conditions suivantes : l'intervention s'impose pour sauvegarder votre santé, le médecin doit tenter de vous convaincre de consulter les titulaires de l'autorité parentale ; si vous vous y opposez, vous devez vous faire assister d'une personne majeure de votre choix.

3/ Accès au dossier

Si vous êtes mineur, le droit d'accès à votre dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Vous pouvez demander que cet accès ait lieu par l'intermédiaire d'un médecin.



Le libre choix par le patient du prestataire est un principe fondamental. Aucun lien d'exclusivité ne lie la Polyclinique de Picardie et un prestataire. L'établissement est amené à proposer au patient le choix parmi les prestataires ayant signé une charte de bonnes pratiques et la respectant.

La Polyclinique de Picardie s'engage à respecter les droits fondamentaux de sa patientèle par le biais :

- d'un droit à l'information,
- du libre choix du prestataire par le patient,
- du consentement libre et éclairé du patient,
- de l'obligation pour le prestataire du respect de la personne, de sa famille et de son entourage,
- et du respect du secret professionnel par le prestataire et ses collaborateurs.

N PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PATIENTS

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) n°(UE) 2016/679 du Parlement Européen du 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018 et la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 a pour vocation de protéger vos données.

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la Polyclinique de Picardie, certaines de vos données personnelles sont recueillies afin de gérer et suivre le dossier médical. Elles font ainsi l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier). Ces informations collectées directement auprès de vous ou indirectement sont réservées aux personnels médicaux et dans le strict respect du secret professionnel.

Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant la personne déléguée à la protection des données :

dpo@polyclinique-picardie.fr

OU

DPO Polyclinique de Picardie 49 rue Alexandre Dumas 80090 AMIENS

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Pour en savoir plus sur les données recueillies, les habilitations d'accès, l'utilisation de vos données et vos droits, rendez-vous sur notre site internet www.polyclinique-picardie.fr, rubrique vos droits et règles d'établissement.









Réseaux, Impression, PC, Infogérance, Téléphonie IP, Développement, GED

Pour les professionnels depuis + de 20 ans

338 rue Stéphane Hessel 80450 CAMON

contact@haxes.com **03 22 22 24 00**



Spécialiste en droit du dommage corporel:

- . Indemnisation des victimes d'accidents de la route. de violences, d'accidents de chasse, d'accidents de la vie, accidents du travail...
- . Assistance à expertises
- . Pas d'avance de frais



DU en Responsabilité Médicale



Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine

5 rue de l'Isle - 80100 Abbeville Tél: 03 22 24 38 45

www.regnier-avocats.com

Cet emplacement pourrait être le vôtre









Nous pouvons vous être utiles



Tél. 03 20 68 92 98

999, avenue de la République 59700 MARCQ-EN-BARCEUL cutile@cutile fr

www.cutile.fr





Dépannage entretien chaudière gaz - fioul

Aménagement de salle de bain

50 bis Rue de la Gare - 80440 THEZY-GLIMONT Tél. 06 20 46 84 86

E-mail: parquetstephane@gmail.com Site: www.parquet-stephane.fr





Dans un logement confortable, du T1 au T3, vous bénéfi d'espaces de vie chaleureux et de jardins aménas disposition pour vous, votre famille et vos invités.



Amiens Sud 15, Rue de l'ours et la lune 03 22 49 82 38 www.novage.fr



Votre maison de retraite médicalisée en plein centre-ville d'Amiens

- . Une possibilité d'accueil en courts ou longs séjours
- Une cuisine maison, traditionnelle et gourmande, réalisée sur place par notre Chef et approuvée Gault&Millau

30, rue Saint-Germain - 80000 AMIENS



korian.samarobriva@korian.fr

SAS Medatels au CS de 1 124 885,75 € - Siège social : ZI - 25870 Devecey - SIREN 421 216 276 - RCS Besançon





Peinture / Sol souple

86, rue Molière - 80000 AMIENS





CLINIQUE DU VAL D'AQUENNES

Dans un parc arboré et aménagé d'environ 3 hectares, la Clinique du Val d'Aquennes c'est:

- Une prise en soins spécialisée principalement dans la rééducation des membres supérieurs, inférieurs, du dos et de certaines affections neurologiques.
- 2 prises en soins possibles: soit journalière grâce à l'hôpital de jour, soit en hospitalisation complète.
- Un grand plateau technique équipé de matériels à la pointe de la technologie et d'un bassin de balnéothérapie.
- Des chambres équipées, adaptées et fonctionnelles pour le confort du patient.
- Des professionnels compétents, bienveillants, souriants et à votre écoute pour une rééducation efficace.

Chemin du Bois - 80800 VILLERS-BRETONNEUX **Tél. 03 22 96 60 60 -** Fax : 03 22 96 60 91 www.valdaquennes.fr

SAS au capital de 100 000 E - RCS 351 948 773 - APE 86102







Pour tout renseignement 03 22 99 02 03 jardins-arcadie.fr

· Espaces collectifs

Restauration

Appelez Elodie pour une visite personnalisée.



Vous rendre à la Polyclinique de Picardie

ACCES EN VOITURE

Coordonnées GPS Lat.: 4,98717754 / Long.: 2.2968385

> Rocade sortie n°32 Direction Amiens Henriville, suivre Amiens centre, puis suivre Pôle des Cliniques Vallée des Vignes > Du centre-ville d'Amiens Prendre la rue St-Fuscien jusqu'à la rue Alexandre Dumas, puis suivre Pôle des Cliniques de la Vallée des Vignes

ACCES EN BUS

Arrêt : Pôle des cliniques

Dury/Gare du Nord

> Ligne N3 Centre commercial sud/ Promenade (Centre commercial nord) > Ligne 5B CHU Amiens-Picardie (Av. Laënnec) > Ligne 15





Polyclinique de Picardie 49 rue Alexandre Dumas **80090 AMIENS**

Tél.: 03 22 33 33 33 Fax: 03 22 33 34 00

www.polyclinique-picardie.fr









